

Prêts garantis par l'État : la Médiation du crédit assiégée par les TPE

Par [Matthieu Guinebault](#) - 24 avril 2020

Pas moins de 1 428 dossiers reçus ont été jugés éligibles par la Médiation du crédit entre le 6 et le 17 avril. Avec un pic à 221 demandes éligibles pour la seule journée du 16 avril, et pour la seule France métropolitaine. Des niveaux hors-normes, pour l'organisme de recours, qui illustrent une nouvelle fois les difficultés actuelles des TPE et commerces indépendants pour obtenir des prêts bancaires, même garantis par l'État.



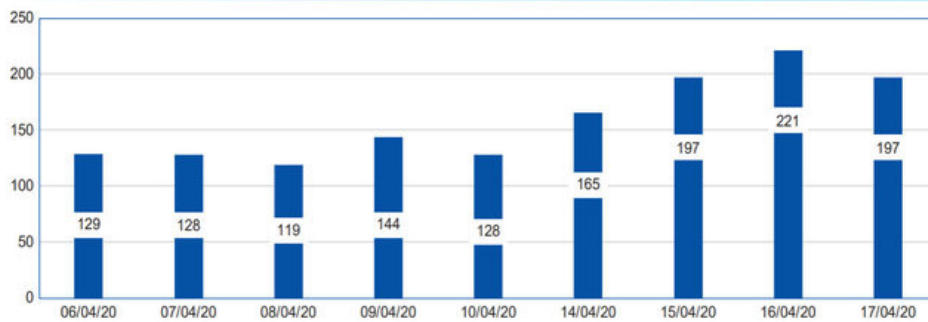
Shutterstock

"Les entreprises concernées sont très majoritairement des TPE (moins de dix salariés) dont la situation est souvent dégradée et qui sont, de plus en plus fréquemment, confrontées à des refus de prêts garantis par l'État (PGE)", indique le Médiateur du crédit. "La médiation est plus ponctuellement également saisie par des entreprises de plus grande taille (une quarantaine de PME, avec des effectifs de plus de 50 salariés ou des montants de crédits de plus de 10 millions d'euros). Les demandes émanent des secteurs frappés de plein fouet par le confinement : services, petit commerce de détail ou commerce de gros, restauration, hébergement, bâtiment."

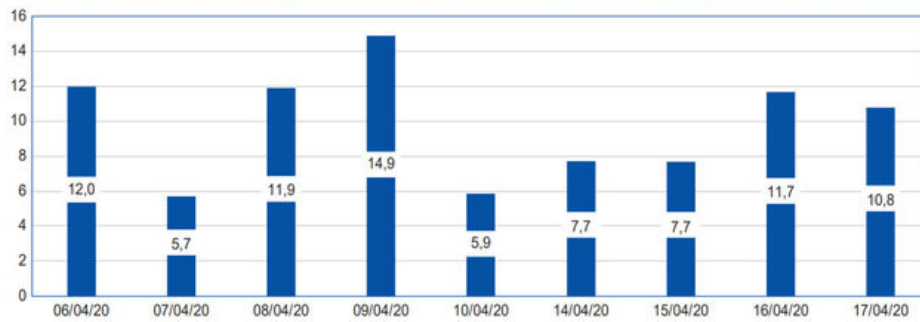
Un phénomène de refus par les banques qui touche bon nombre d'entreprises de mode, fragilisées avant même le confinement, comme le relevait FashionNetwork.com ([relire notre dossier dédié](#)). Selon la Banque de France, dont dépend l'instance de médiation créée lors de la crise de 2008, les dossiers éligibles de la première quinzaine d'avril s'évaluent à des montants de 243,1 millions d'euros, soit 27 millions d'euros de moyenne quotidienne, pour un encours moyen de 170 264 euros.

Le document d'étape du Médiateur dresse également une cartographie régionale des dossiers éligibles. Sans surprise, l'Île-de-France arrive en tête (245 dossiers), qui devance ainsi les Hauts-de-France (177), Auvergne-Rhône-Alpes (170), l'Occitanie (167) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (139). Il faut par ailleurs relever le cas du Grand Est qui, bien que ne représentant que 7 % des dossiers, pèse 17 % des montants réclamés, plaçant la région en seconde position après les entreprises franciliennes.

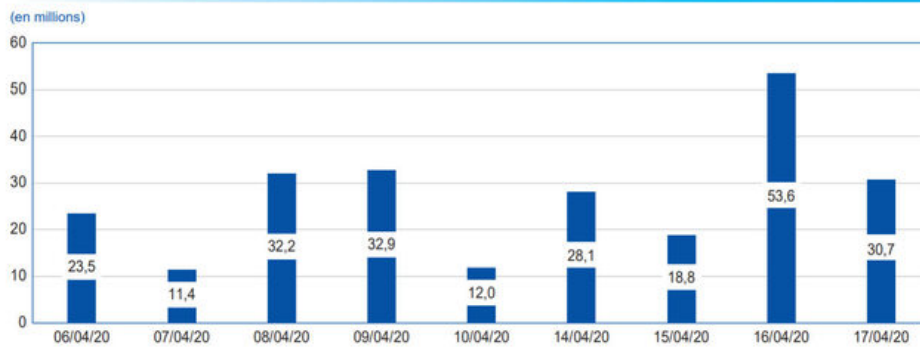
Nombre de dossiers éligibles (France métropolitaine)



Effectifs moyens des entreprises éligibles (France métropolitaine)



Montants des crédits demandés par les entreprises éligibles (France métropolitaine)



Flux quotidiens du 6 au 17 avril 2020 pour la Médiation du crédit - Banque de France

"A ce stade, seules un tiers (des TPE) ont sollicité ce prêt", indique de son côté le Syndicat des indépendants, (SDI) après une enquête menée du 2 au 6 avril auprès de 1 583 structures de zéro à 19 salariés. "Dans 41 % des cas figurent celles qui sont considérées comme étant en bonne situation financière : elles sont contactées par leur conseiller pour se voir spontanément proposer un PGE. Dans 47 % des cas figurent celles qui sont considérées comme étant en santé financière moyenne : ces dernières sont en attente de réponse, sur des fondements parfois fallacieux. Dans 12 % des cas figurent celles qui ont rencontré des difficultés par le passé ou qui en rencontrent actuellement."

Pour le SDI, le risque est désormais de voir les structures de la seconde catégorie glisser dans la troisième, en raison des paiements de salaires attendus à la fin avril, ainsi que de l'approche de la fin du trimestre à laquelle correspond le prélèvement des frais bancaires trimestriels. En l'état actuel des choses, 33 % des TPE programmeront leur fermeture définitive sous un mois, et 44 % d'ici deux mois.

"En l'absence de souplesse des banques auprès de ces entreprises, il existe un risque majeur de rejets de chèques et prélèvements, incidents bancaires conduisant à la dégradation de leur note BDF et les privant de tout accès au PGE, présent ou à terme", s'alarme le Syndicat, qui avance le chiffre de 400 000 TPE en danger à court terme.

Répartition régionale des dossiers éligibles à la médiation

Médiation du crédit du 6 au 17 avril 2020		Données 2019 (sur 12 mois)	
Dossiers éligibles	Crédits demandés	Dossiers éligibles	Crédits bancaires *

	(nombre)	(%)	(en millions d'euros)	(en %)	(nombre)	(%)	(en milliards d'euros)	(en %)
Auvergne-Rhône-Alpes	170	12	36,9	15	116	12	86,7	10
Bourgogne-Franche-Comté	58	4	7,7	3	59	6	27,5	3
Bretagne	53	4	3,5	1	33	3	38,3	4
Centre-Val de Loire	67	5	4,3	2	50	5	24,7	3
Corse	8	1	0,3	0	9	1	3,1	0
Grand Est	100	7	42,0	17	54	5	60,1	7
Hauts-de-France	177	12	14,0	6	56	6	52,4	6
Île-de-France	245	17	61,3	25	222	22	370,2	41
Normandie	51	4	15,6	6	26	3	31,1	3
Nouvelle-Aquitaine	137	10	15,7	6	119	12	62,4	7
Occitanie	167	12	17,4	7	108	11	56,3	6
Pays de la Loire	56	4	7,2	3	53	5	42,7	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	139	10	17,4	7	100	10	46,8	5
France métropolitaine	1 428	100	243,1	100	1 005	100	902,3	100
Outre-mer	39		2,9		30		30	

a) Crédits bancaires : données extraites du STAT INFO de mars 2020 et de Crédits bancaires dans l'Outre-mer au 31 décembre 2019 (créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement).

*Le Grand Est concentre une grande part des prêts sollicités malgré un nombre plus réduit de demandes
- Banque de France*

Si les PGE avaient initialement emporté l'enthousiasme des entreprises, et notamment des plus fragiles, la situation a sans surprise changé, souligne le SDI. Désormais, seules 50 % des TPE interrogées ont désormais une bonne ou très bonne opinion de la réactivité des administrations sociales et fiscales.

Par Matthieu Guinebault

*Tous droits de reproduction et de représentation réservés.
© 2020 FashionNetwork.com*